

UNION SYNDICALE FEDERALE

des Services publics européens et internationaux

avenue des Gaulois, 36 - B-1040 Bruxelles - tel.32.2.733.98.00 - fax 32.2.733.05.33 –

usf@unionsyndicale.eu

CONGRES DE NIVELLES – 24 au 27 septembre 2011



Nivelles, le 26 septembre 2011

Non au projet de révision du statut présenté à la Commission - OUI à la solidarité et au progrès social

La crise, provoquée par des marchés financiers dérégulés a affecté gravement les budgets publics et se transmet de plus en plus à l'économie réelle. Les fonctionnaires et agents du Service public européen (SPE) constatent, comme une majorité de citoyens, que certains dirigeants politiques, en très grande majorité d'obédience néo-libérale, se servent de cette crise pour attaquer le modèle social européen.

Le « manque d'Europe », déjà critique en temps normal, est devenu intolérable par temps de crise aiguë généralisée. Aujourd'hui, il faut « plus d'Europe » pour résister aux chocs financiers et retrouver la croissance. Le Service public européen doit être renforcé au lieu d'être affaibli.

La Commission commet la même erreur que la plupart des États membres, en proposant de détériorer gravement et de façon irréversible les conditions d'emploi des personnels du Service public européen, au moment le plus critique de son existence. La Commission, avant même d'aborder la confrontation politique avec les autorités budgétaires et décisionnelles – le Parlement européen et le Conseil – cède devant les attaques des habituels « membres du groupe statut » au Conseil et de certains parlementaires et présente des projets de textes qui remettent en cause les principes statutaires et communautaires fondamentaux que l'US a contribué à sauvegarder pendant des décennies, jusqu'à aujourd'hui.

En outre, la Commission affirme vouloir corriger de prétendues dérives des carrières. Or, selon les termes mêmes du statut et de ses considérants, les carrières découlant de la réforme de 2004 reflètent fidèlement celles du statut précédent. Contrairement à ce que prétend la Commission dans un rapport biaisé sur l'évolution des carrières, rien ne justifie ces mesures de correction, qui visent d'ailleurs clairement les moins favorisés, à savoir les nouveaux assistants, sans toutefois épargner les administrateurs.

La Commission, pour des raisons politiquement incompréhensibles, tient par ailleurs à lier le sort du Service public européen aux perspectives financières de l'UE, qui font l'objet de discussions houleuses et de marchandages peu glorieux, au moment même où sévit la plus grave crise de tous les temps de la dette publique des États membres !

Elle tente de convaincre le personnel que ses projets constituent le moindre mal car elle espère – à tort — qu’elles calmeront les États membres alors qu’il est patent que certains d’entre eux ont comme objectif ultime de réduire la capacité d’action communautaire du Service public européen dans la perspective d’une renationalisation de certaines compétences.

Après un premier round de réunions de dialogue social sur la procédure, puis de concertations au « niveau administratif » sur une première série des propositions de la Commission, l’Union Syndicale Fédérale, lors de son congrès de Nivelles, en a tiré un bilan provisoire. Ce bilan est actuellement très négatif. À moins que la Commission, à un stade ultérieur des concertations, ne modifie fondamentalement son attitude, il est manifeste que nous restons dans cette optique étroite qui a présidé à l’élaboration des propositions de la Commission.

L’USF réaffirme avec fermeté qu’il est inconcevable que chaque crise, aussi grave soit-elle, pousse la Commission à proposer de modifier le statut de l’administration centrale de l’UE et donc à s’exposer en outre aux importants risques de détérioration du statut au Conseil, voire au Parlement, dès qu’ils seront saisis de ces propositions.

L’USF s’indigne du refus de la Commission de donner des garanties sur l’attitude qu’elle adopterait alors. Il s’agit d’une rupture de la confiance légitime que doit avoir le personnel dans l’institution gardienne des traités et seule détentrice du droit d’initiative. Cette rupture du contrat de confiance renforce dangereusement la méfiance légitime du personnel envers un autre acteur essentiel, le Conseil, qui a en décembre 2009, refusé de respecter sa propre législation.

Compte tenu de l’ensemble des considérations précédentes, l’USF estime qu’il est impératif et urgent d’entamer une négociation d’orientation au plus haut niveau. Dans cet objectif, l’USF lance donc un appel à toutes les OSP pour consolider le front commun et établir un rapport de force afin que la Commission ne puisse pas refuser la négociation politique sans risque de conflit sérieux.

Malgré son opposition de principe à suivre la Commission dans un processus qui ne peut aboutir qu’à une remise en cause de la fonction publique européenne elle-même, l’USF estime qu’il serait irresponsable de refuser de prendre position sur les différents aspects des projets soumis à la Commission et arrête donc les orientations suivantes :

La méthode d’adaptation des rémunérations et pensions est parfaitement rodée après 40 ans d’application sans critique ni problème majeur. Il faut la reconduire sans altération pour une durée de dix ans.

En tout état de cause, l’USF s’oppose catégoriquement aux incohérences et approximations du projet de la Commission.

USF demande également une solution aux problèmes spécifiques constatés pour le coût de la vie à Luxembourg et à Varese.

L’USF admet que la clause d’exception doit pouvoir être appliquée par le biais d’une mesure techniquement et économiquement soutenable.

En ce qui concerne l’âge de la retraite, bien que notre système soit en équilibre, un mécanisme d’adaptation pluriannuel pourrait se baser sur la moyenne pondérée des fonctions publiques des États membres.

L’USF refuse toute augmentation du **temps de travail hebdomadaire**, qui est un acquis social fondamental.

En ce qui concerne la **suppression de 5 % des emplois**, l'USF s'y oppose, car elle est l'expression la plus directe de la volonté d'affaiblir le Service public européen.

L'USF réitère son attachement au principe d'équilibre géographique de la fonction publique européenne et considère que les mesures mettant en cause son attrait au travers de la détérioration du système de dépaysement ne se justifient pas sur le plan budgétaire et auraient des conséquences politiquement néfastes.

En ce qui concerne le projet de la Commission visant au remplacement des fonctionnaires AST exerçant les métiers du secrétariat par des AC, l'USF s'oppose vigoureusement à la suppression progressive des postes de fonctionnaires correspondant à ces métiers et à la réduction d'emplois statutaires qui y correspond et estime que le sort des AC ne peut pas y être lié.

L'US préconise depuis des décennies la suppression de la précarité dite administrative - des salariés qui tournent sur des emplois et des tâches de puissance publique. Cette gestion des ressources humaines extrêmement lourde et coûteuse tant en termes budgétaires qu'humains, ainsi que de rendement et de qualité du travail, doit cesser dans l'intérêt bien compris de tous : **à une tâche permanente doit correspondre un emploi permanent !**

L'US rappelle sa position visant à réserver les CDD d'une durée acceptable aux véritables remplaçants.

L'USF veut également **améliorer la situation des agents contractuels** :

- il faut modifier le statut pour que les agents contractuels aient accès au fonctionnariat par concours internes ;
- il faut offrir de vraies carrières, avec une réorganisation des grades et groupes de fonctions, un nombre acceptable de promotions sur l'ensemble de la carrière et une réduction substantielle de l'écart salarial avec les fonctionnaires : **à travail égal, salaire égal** ;
- les agents contractuels doivent avoir la possibilité d'une mobilité interne et interinstitutionnelle.

L'USF demande également que soit prise en compte la situation des fonctionnaires recrutés depuis 2004 par des mesures qui pourraient notamment être :

- des concours internes ;
- d'autres mesures, éventuellement internes à chaque institution, pour rattraper l'écart salarial et/ou l'écart de carrière ;
- une amélioration du transfert des droits à pension acquis avant l'entrée en fonction au Service public européen.

L'Union Syndicale propose également de renforcer quelques éléments positifs de la politique du personnel, à savoir entre autres :

- une amélioration des conditions d'emploi des handicapés et des collègues ayant des handicapés à charge ;
- une prolongation du congé parental ;
- la limitation du parachutage aux postes de directeurs et directeurs généraux.